



Numéro
11-2018

Nombre de
Membres
En Exercice :
16
Nombre de
Membres
Présents :
10
Nombre de
Membres
Votants :
14 (dont 4
pouvoirs)
Date de la
convocation
5 avril 2018

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 12 avril 2018

OBJET : Modification délibération Station vélos -DCS 30.2016

L'an Deux Mille dix-huit, le jeudi douze avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaients PRESENTS : Gérard LARRAT, Any BARTHES, Régis BANQUET, Christian Raynaud, Jean Claude PISTRE, Sébastien PLA, Christine PUJOL, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Jean-Noël LLOZE.

EXCUSES : Isabelle CHESA (pouvoir donné à Madame Any BARTHES), Jean François De MIALHE DE SAINT MARTIN (donné pouvoir à Monsieur LARRAT), Eric MENASSI (supplée Jean-Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX (donné pouvoir Monsieur Sébastien PLA), Chloé DANILLON (pouvoir donné à Monsieur Hervé BARO),

Secrétariat de séance : Any BARTHES

Le projet de station vélos en gare de Carcassonne a démarré en 2014 par une première étude diagnostic et de faisabilité avec AVP sommaire. Elle a été réalisée par l'Agence Serra de Carcassonne. Différentes études ont complété le dispositif dont des études de flux et de comptage, dont l'étude aux abords de la gare et traversée du Pont Marengo sur la partie diagnostic uniquement. Les différentes délibérations prises par le Syndicat Mixte, ont notifié les autorisations :

- Par délibération en date du 19 mai 2014 numéro 12-2014 qui autorisait un aménagement de racks à vélos pour 42 700€TTC,
- Par délibération en date du 27 avril 2015 numéro 14-2015 qui actait le plan de financement de la station de la station vélos pour 167 880€ HT et autorisait l'aménagement, revue en date du 3 novembre 2016, numéro 30-2016. Cette délibération ne porte pas mention de l'autorisation d'engagement de travaux.

Il est proposé de rajouter les mentions ci-après à la délibération :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- Autoriser le Président à engager les travaux d'aménagement
- De donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant et prestations de service pour la réalisation de ladite station.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- D'autoriser le Président à engager les travaux d'aménagement
- D'autoriser le Président à signer tout contrat, avenant et prestations de service pour la réalisation de ladite station.

.....
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

